

3. Que le Comité soit autorisé à s'assurer les services de conseillers juridiques, de techniciens et autres employés qu'il jugera nécessaires aux fins de cette enquête;

4. Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire documents et dossiers, à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat, et à faire rapport de temps à autre.

Après débat,

L'honorable sénateur Horner, propose, appuyé par l'honorable sénateur White, que plus ample débat sur la motion soit ajourné à demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—  
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Hnatyshyn propose, appuyé par l'honorable sénateur Méthot, que le Bill S-30, intitulé: "Loi constituant la société Western Surety Company", soit maintenant lu une deuxième fois.

Étant posée la question sur la motion, elle est—  
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Hnatyshyn propose, appuyé par l'honorable sénateur Méthot, que le bill soit déféré au comité permanent des Banques et du commerce.

Étant posée la question sur la motion, elle est—  
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat aborde la considération des rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros trois cent soixante-trois à trois cent soixante-dix-neuf, les deux précités inclusivement.

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Gershaw, que les rapports soient maintenant adoptés.

Étant posée la question sur la motion, elle est—  
Résolue par l'affirmative.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Croll propose, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck, que le Bill S-25, intitulé: "Loi pourvoyant à la communication des renseignements sur les frais de financement", soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat,

L'honorable sénateur Macdonald, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Vaillancourt, que plus ample débat sur la motion visant à la deuxième lecture de ce bill soit ajourné à demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—  
Résolue par l'affirmative.